



**M. le Directeur Général de la CAF de Paris,
M. Tahar Belmounès**

Copie :

Mme la Directrice de l'Action Sociale,
Mme Axelle Patry.
Mme la Responsable du département du
développement des territoires d'action sociale,
Mme Laetitia Vipard.
Mme la Responsable de l'Animation de la Vie
Sociale,
Mme Odile Bourgeois.

Paris, le 12 décembre 2022.

Objet : Alerte sur les perspectives budgétaires 2023 des centres sociaux et socioculturels parisiens

Monsieur le Directeur Général,

Vous le savez, la conjoncture actuelle fait peser des inquiétudes relatives tant à la précarisation des parisien-ne-s qu'à l'équilibre budgétaire des structures associatives. C'est à ce propos que nous vous sollicitons. Sachez que nous enverrons un courrier similaire à madame la Maire de Paris et aux adjoints concernés, aux représentants de l'Etat et que notre réseau se mobilise tant à l'échelon régional que national sur ce sujet.

Précarisation des parisiens, demandes accrues sur nos structures

Depuis la dernière crise sanitaire, de nombreux foyers se sont retrouvés fragilisés et rencontrent des difficultés pour couvrir les dépenses de première nécessité. En parallèle, l'accueil de nouvelles familles précarisées (7 CHU sur Paris centre par exemple) génère de nouveaux besoins sur certains territoires parisiens. Enfin, la dématérialisation, le sous-effectif des services sociaux publics créent des besoins sans précédent en termes d'accès aux droits, qui se répercutent sur le tissu associatif de proximité et les centres sociaux et socioculturels en particulier.

Ces nouvelles demandes pèsent sur l'organisation du travail au sein de nos structures, remettent en question la finalité de leur action et pèsent sur la motivation et la santé au travail de nos équipes.

Conjoncture inflationniste, crise des coûts de l'énergie

Nous anticipons un durcissement du contexte, déjà défavorable, pour les parisien-ne-s les plus modestes, du fait de l'inflation et de la crise des coûts de l'énergie. Au vu de ce que nous connaissons localement, nous craignons une exacerbation de la détresse sociale et psychologique et une augmentation des demandes de soutien.

En parallèle, nous anticipons pour nos structures une inflation des charges globales alignée sur l'inflation, un surenchérissement des consommations d'énergie.

Contexte de la crise des métiers du social

dans un contexte de crise des métiers de l'animation et du lien social. En effet, les tensions de recrutement sont réelles sur nos secteurs professionnels :

- les métiers de la petite enfance (3.500 postes non pourvus durablement en Ile de France, 3.700 berceaux fermés à Paris – source enquête CNAF juillet 2022)
- l'animation socioculturelle (il faut 4 à 6 mois pour recruter un animateur qualifié à l'heure CSC parisiens),
- les travailleurs sociaux (baisse de 30% en quelques années des candidats aux diplômes ASS et CESF en Ile de France.

Augmentation de nos masses salariales

Nos structures se retrouvent en sous-effectifs. Sur certains métiers, nous sommes en concurrence avec des collectivités territoriales ou des associations plus importantes qui proposent des salaires et avantages plus attractifs (notamment Ségur sur certains métiers du médicosocial). Certains d'entre nous sont amenés à faire évoluer leur grille de salaires afin de stabiliser leurs équipes.

En parallèle, des mesures gouvernementales et de branche ont instauré une revalorisation, nécessaire, des rémunérations :

- **la hausse du SMIC** liée à l'inflation (+5,6% depuis décembre 2021) qui devrait se poursuivre sur la prochaine période
- **les hausses de salaires liées aux négociations de branche :**
 - triple hausse en 2022 de l'indice de la convention collective des centres sociaux (indice octobre 2022 = +1,8% / 2021) et nouvelle hausse validée de 2,65% au 1/1/2023 (avec possibilité d'une augmentation supplémentaire possible en cours d'année)
 - augmentation plus conséquente sur les « bas salaires » compris entre le SMIC et 110% du SMIC d'environ 3% en moyenne en 2022 et possiblement plus en 2023 (au vu de l'augmentation prévue de l'indice et du SMIC).
 - revalorisation supplémentaire au sein de la convention collective des personnels de petite enfance (auxiliaire de puériculture +5% et surtout éducateurs-riche de jeunes enfants jusqu'à 15%)

Par ailleurs, nous soutenons les revendications portées par l'Uniopss et 30 fédérations, pour que la revalorisation des salaires alignée sur la prime Ségur (183 euros nets) puisse s'appliquer aux métiers du lien.

Nous estimons entre 30 et 40 000 euros le besoin financier pour un centre social parisien moyen (sans intégrer les EAJE et autres structures gérées par nos associations adhérentes), pour faire face à ces défis incontournables d'augmentation, de valorisation et d'alignement des salaires. Et ces défis, de même nature, restent à évaluer pour les associations de proximité travaillant avec nous.

Nos interrogations et nos demandes

A l'heure des constructions budgétaires 2023, nous souhaitons vous alerter sur cette situation et vous interroger quant à vos décisions en matière de soutien à la vie associative pour nous aider à faire face à l'augmentation budgétaire dans les tous prochains mois.

- Quelle visibilité, en écho au dialogue FCSF/CNAF, peut nous être donnée quant à l'évolution des prestations de service 2023 ?
- Quelles modalités de soutien pouvez-vous envisager afin d'aider nos structures à faire face à ce contexte économique en attendant la mise en œuvre de la prochaine COG ?
- Envisagez-vous de procéder à une évolution des subventions CAF sur AAP (REAAP, FPT) et sur fonds propres (aide accueil) ?
- Enfin, quelles sont les discussions que vous pensez engager avec les autres financeurs concernés et comment notre réseau peut-il apporter sa pierre en contribuant à ce dialogue multipartite ?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre sollicitation et vous prions d'agréer, M. Le Directeur Général, nos respectueuses salutations

Yanic Gornet

Président de la Fédération des centres sociaux et socioculturels parisiens